

REGLEMENT INTERIEUR du Tournoi

Article 1 : Organisation

L'application du présent règlement est confiée, le 11/11/2024, au Comité d'Organisation du club d'échecs Échiquier Corpopetrussien / Saint Pierre des Corps, placé sous la direction de M.AUFFRAY, président.

Lieu du tournoi : Salle des Fetes 40 avenue de la Republique 37700 Saint-Pierre-Des-Corp

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Article 2 : Inscriptions - Horaires :

Tarif d'inscription : Adultes 12€ / jeunes 6€ .

Une licence A ou B de la FFE, valable pour la saison en cours est requise pour participer.

Les horaires sont les suivants :

Inscriptions sur place	De 8h30 à 9h15
Ronde n°1	10h00
Ronde n°2	11h00
Ronde n°3	12h00
Ronde n°4	14h00
Ronde n°5	15h00
Ronde n°6	16h00
Ronde n°7	17h00
Cérémonie	18h00

Article 3 : Homologation - Appariements

- La compétition se décline en trois tournois :
 - Un tournoi Open, ouvert à tous , numéro d'homologation FFE 64805 , qui compte pour le élo rapide FIDE.
 - Un tournoi réservé aux personnes classées moins de 1600 élo Rapide , numéro FFE 64804 , qui compte pour le élo rapide FIDE.
- Les appariements se font au Système Suisse Intégral en 7 rondes, selon les règles C04 de la Fide. Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel Papi recommandé par la FFE
- Seront appariés à la 1^{ère} ronde les personnes qui se seront acquittés de leurs droits d'inscription par internet ou seront venus s'inscrire sur place avant 9h15.
- Les personnes sans adversaire au lancement de la ronde 1 seront ré-appariés manuellement par les arbitres et pourront jouer une partie la ronde 1.

Article 4 : Cadence - Règles du jeu

Les parties se jouent à la cadence Fischer : 15 min [+ 5 sec par coup] ;

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en vigueur au moment du tournoi, en particulier les règles concernant le jeu rapide, l'annexe A dont l'article A5 s'appliquera , notamment :

- A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des adversaires, aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces. Dans le

- cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.*
- *Si l'arbitre observe un coup illégal, il interviendra à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant.*
 - *Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant.*
 - *Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les adversaires sans intervention de l'arbitre.*
 - *Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que ce dernier ne peut pas mater le roi de son adversaire par une suite de coups légaux.*
 - *Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.*
 - *L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même.*

Tout au long du tournoi, ces règles seront appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Une décision de l'arbitre peut-être contestée et portée devant la Commission d'Appel Sportif de la FFE. La partie continuera cependant selon les directives de l'arbitre.

Article 5 : Délai de retard - Partie nulle

- La partie est perdue par l'adversaire qui ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 10 minutes à compter du déclenchement de la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 6 : Gestion des coups illégaux

Conformément à la possibilité qu'offrent les règles du jeu rapide, pendant toute la durée de la compétition :

le 2^e coup illégal achevé fera perdre la partie;

Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;

Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la Fide : « Si un adversaire appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »

Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la Fide : « Si un adversaire utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »

Après constatation par l'arbitre, la pendule sera ajustée conformément à l'article 7.5.5 des règles du jeu. (pénalité : 1 min ajoutée à l'adversaire)

Article 7 : Arbitrage

Paul-Adrien SALLY - Arbitre Fédéral Elite 1

Julie COLIN - Arbitre Fédéral Open 2

Abel BOSSARD - Arbitre Club

Lucas SOREL - Candidat-arbitre

Article 8 : Salle de jeu et conduite des joueurs et joueuses

La personne au trait ne peut pas s'éloigner de sa partie sans autorisation de l'arbitre ;

L'aire de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non fumeur ;

Toute personne ayant terminé sa partie pour une ronde en cours devient spectateur ;

Les moyens électroniques de communications doivent être éteints. Si l'un de ces moyens de communication émettait le moindre son, son propriétaire se verra :

signifier la perte immédiate de sa partie s'il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse...

- avec la marque de 0-1 ou 1-0 si la partie étaient en cours ;
- avec la marque de OF-1F ou 1F-OF si la partie n'a pas été jouée, car une partie non jouée ne peut être comptabilisée pour le classement Elo.

prié de quitter l'aire de jeu, s'il s'agit d'un spectateur.

Personne ne peut commenter ou intervenir dans une partie, excepté les arbitres. Tout contrevenant peut s'exposer à l'expulsion ...

de l'aire de jeu pour une première remontrance,
de la manifestation en cas de récidive ;

pendant les rondes, éviter toute discussion et/ou lecture suspecte ;

analyse et blitz sont interdits durant les rondes, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.

Article 9 : A l'issue de chaque rencontre

Les **deux** adversaires remettent leurs pièces en place sur l'échiquier ;

Le vainqueur, ou les deux en cas de partie nulle, viendra faire enregistrer le résultat à la table d'arbitrage ou à défaut, le donnera oralement aux arbitres ;

Article 10 : Classement

Le classement des joueurs et joueuses est réalisé en fonction du nombre de points obtenus. En cas d'égalité, les départages appliqués seront le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 11 : Récompenses

La remise des prix aura lieu au plus tard à 18h dans l'aire de jeu du tournoi ;

les prix au classement général seront répartis à la place ; et ne sont pas cumulables ;

la liste officielle et définitive des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le déclenchement de la 4^e ronde ;

aucun prix inférieur au montant de l'inscription ne sera distribué ;

les prix ne seront remis qu'aux lauréats présents lors de la remise des récompenses, tout lauréat absent de la remise des prix renonce de fait à son prix.

Article 12 : Droit à l'image

Tout participant au tournoi autorise le club organisateur à publier par voie de presse et/ou internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure ;

Pour la prise de photographie, l'usage de flashes, susceptible de gêner les joueurs et joueuses, n'est pas autorisé pendant les rondes ;

Pour l'équipe d'arbitrage

Pour le comité d'organisation,